

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE

T/PET.4/67  
14 septembre 1950  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DU CHEF N.D. FONGUM  
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle une communication non datée émanant du Chef N.D. Fongum et concernant le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration britannique.

RECEIVED

OCT 9 1950

UNITED NATIONS  
ARCHIVES

COPIE

Organisation des Nations Unies  
Lake Success  
New-York

Le Chef N.D. Fongum,  
Fon de Widikum,  
Division de Mamfe,  
Cameroun britannique

Monsieur le Secrétaire général,

Je suis le chef de Widikum, à Mamfe, et mes sujets m'ont demandé de vous adresser la présente pétition.

Les habitants de Widikum ont d'abord payé leurs impôts aux autorités de la circonscription de Bamenda. Toutefois, lorsque l'administration eut constaté qu'il y avait une très grande différence entre la population de la circonscription de Mamfe et celle de la circonscription de Bamenda, elle nous a détachés de Bamenda, bien que nous constituions le principal village de la tribu des Ngambas, et nous a placés sous l'administration de Mamfe. Nous n'avons pas protesté contre cette mesure parce que nous jugeons préférable de ne pas discuter avec l'administration et parce que nous espérons que très prochainement, c'est-à-dire lorsque la population de Mamfe serait suffisamment nombreuse, rien ne s'opposerait à ce que nous soyons réunis à notre tribu. Nous avons éprouvé et nous éprouvons encore de grandes difficultés à nous entendre avec les tribus étrangères avec lesquelles l'administration nous a obligés à vivre : nous devons étudier leur langue afin d'être en mesure de faire comprendre nos requêtes aux tribunaux indigènes, car la majorité des chefs qui statuent sur ces requêtes sont des Bayangis. Nous sommes obligés d'adopter certaines lois et coutumes indigènes afin de pouvoir nous faire comprendre par la majorité. Il s'ensuit que la nécessité de nous faire comprendre et de nous adapter aux moeurs des tribus de la circonscription de Mamfe nous a obligés et nous oblige encore à renoncer à un grand nombre de nos propres lois et coutumes.

Or, la population de la division de Mamfe est maintenant suffisamment dense, comme l'atteste le fait que l'on a récemment proposé de détacher de cette division une partie comprenant le territoire de Widikum et de faire de cette partie une division distincte, appelée Overside Division, sous l'administration

de laquelle nous serions placés. Il s'ensuit que le nombre des contribuables de la division de Mamfe est maintenant suffisamment élevé et qu'il n'est donc plus nécessaire que nous, le Widikum, passions partie de cette division. Par conséquent, rien ne s'oppose à ce que nous soyons de nouveau placés sous l'administration de la division de Bamenda, où nous pourrions régler nos problèmes au milieu des membres de notre tribu et préserver nos lois et nos coutumes. Nous constituons la principale communauté de la tribu des Ngembas et les autres membres de cette tribu attendent avec impatience le jour où nous serons de nouveau réunis à eux. Nous supplions donc l'administration de nous placer sous la même administration que les autres membres de notre tribu, c'est-à-dire sous celle de la division de Bamenda.

Nous avons d'abord adressé cette pétition au Résident, mais celui-ci nous a déclaré qu'il refuserait d'y donner suite à moins que tous les membres de la tribu ne décident, au cours d'une réunion officielle, de lui demander de nous placer de nouveau sous l'administration de Bamenda. L'assentiment des autres membres de la tribu ne devrait pas être nécessaire étant donné que l'administration n'a pas demandé leur assentiment avant de nous détacher d'eux. Rien ne s'oppose donc à ce que l'administration nous réunisse à notre tribu sans l'assentiment de cette dernière, qui n'a d'ailleurs élevé aucune objection contre cette réunion. Nous vous supplions donc, Monsieur le Secrétaire général, d'accueillir favorablement notre pétition et d'inviter l'administration à nous réunir à notre tribu dans le cadre de la même circonscription territoriale.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de notre haute considération.

(Signé) Le Chef N.D. Fongum de WIDIKUM